

**PROCÈS-VERBAL DE LA 22<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO, RÉGIE PAR LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS, TENUE LE 3 AVRIL 2023 À 18 H 30 ENTIÈREMENT EN MODE VIRTUEL**

---

**MOT DE BIENVENUE**

Mme Linda Lamarre, présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres à l'écoute de l'assemblée générale annuelle en mode virtuel et les remercie pour l'intérêt porté à leur Caisse Desjardins.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente du conseil d'administration déclare la 22<sup>e</sup> assemblée générale annuelle officiellement ouverte à 18 h 30. Elle présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation et en soutien pour le bon déroulement de l'assemblée.

Des précisions sont données sur les votes qui seront faits en direct sur certains sujets et sur la période de votation en différé au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

Les membres sont invités à faire l'écoute du message vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Mme Sophie Morin, directrice générale, apporte des précisions sur les modalités qui permettront aux membres en ligne de communiquer avec les représentants de la Caisse par la boîte de dialogue, poser leur question, signifier leur intérêt à proposer ou appuyer une proposition et à voter le moment venu.

**2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**2.1 Règles pour participer à l'assemblée**

La présidente rappelle que seuls les membres de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourront proposer ou appuyer une proposition et exercer leur droit de vote en direct et en différé.

**2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

Comme il y aura votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés. Pour répondre à cette exigence, deux employées de la Caisse, familiarisées avec le processus de votation en amont de l'assemblée, sont proposées.

Sur une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité de nommer Mmes Karine Desrosiers et Cécile Brault à titre de scrutatrices.

**2.3 Adoption de l'ordre du jour**

Mme Lamarre invite la secrétaire du conseil d'administration, Mme Lynda Beaudin, à faire la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

Mme Beaudin débute la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1 Rapport du conseil d'administration
  - 3.2 Rapport de surveillance des règles déontologiques
  - 3.3 Rapport financier
  - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
  - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2 Rapport du comité Mise en candidature
    - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
    - 5.2.4 Élection par votation (en différé)
  - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et résolu à la l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue le 11 avril 2022, ayant été déposé sur le site Internet de la Caisse pour fins de consultation par les membres, aucune lecture ou résumé ne sera faite en assemblée.

Sur une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno tenue le 11 avril 2022, comme rédigé.

### **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

#### 3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de déposer le rapport du conseil d'administration, Mme Lamarre présente les membres qui forment le conseil d'administration de la Caisse et poursuit avec les principales réalisations du Mouvement et de la Caisse pour l'année 2022.

##### Un leader socioéconomique de taille

Malgré une poussée inflationniste déstabilisante pour bien des gens, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader. Le Fonds du Grand Mouvement, initiative phare pour contribuer à la relance socioéconomique, est doté d'une enveloppe de 250 M\$ pour appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. À l'échelle locale, la Caisse s'appuie sur le Fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir des projets structurants pour notre milieu.

La mise en place en 2022 du programme Émergence, permet la réalisation de projets porteurs par la mise en commun des forces des entrepreneurs de la région pour propulser des organismes locaux.

Afin de soutenir l'entrepreneuriat, Desjardins a pu accorder une aide financière à des entreprises réalisant des projets de croissance ou de transformation grâce à son Fonds C.

##### Des solutions numériques innovantes

Des travaux technologiques se sont poursuivis au cours de l'année, dont l'assistante virtuelle et l'authentification par la voix. Le travail réalisé a permis à l'équipe du Mouvement plusieurs distinctions aux OCTAS 2022.

##### Un accès mis sur la jeunesse

*Tous engagés pour la jeunesse*, programme phare de Desjardins a permis de mettre de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement, représentant des investissements de 80 M\$ en 2022.

En plus de la refonte de la ristourne jeunesse, du lancement de *La Fabrique à projets*, Desjardins à continuer d'appuyer des milliers de jeunes Canadiens grâce à son programme de bourses d'études.

Des efforts soutenus à l'égard du développement durable

Desjardins continue l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités et son modèle d'affaires. L'ajout de 10 nouveaux Fonds SociéTerre, produits responsables et performants, porte maintenant à plus de 70 le nombre de solutions en investissement responsable.

Mme Lamarre remercie les employés pour leur engagement et leurs efforts pour la dernière année. Un merci particulier à Mme Sophie Morin « qui a su apporter leadership et inspiration nous permettant d'innover et de demeurer une institution financière en excellente santé » et tiens à souligner l'excellent travail des administrateurs.

Elle termine en remerciant les 22 307 membres pour leur fidélité et leur confiance.

### 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Lynda Beaudin présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2022.

Au cours de la dernière année, aucune dérogation n'a été constatée :

- À la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée.
- Aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

De plus, aucun contrat de fourniture de biens ou de services n'a été octroyé aux personnes visées.

### 3.3 Rapport financier

Avant de débiter avec la présentation des faits saillants du rapport financier, Mme Lamarre invite les participants à regarder une courte vidéo sur l'évolution des résultats financiers.

Mme Morin se dit très fière des résultats de la Caisse pour l'année 2022 et invite les participants à les découvrir en regardant une capsule vidéo.

Mme Morin revient sur la diminution des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres, laquelle est due à la hausse de la cotisation des caisses aux composantes du Mouvement pour contribuer davantage aux différents investissements du Grand Mouvement.

Elle poursuit en mentionnant que les résultats pour 2022 sont excellents et reflètent de la saine gestion des affaires de la Caisse. C'est grâce à ces résultats et à l'expertise des employés de la Caisse et celle de l'ensemble des spécialistes du Mouvement Desjardins que nous pouvons continuer à garantir la meilleure expérience possible.

Elle souligne le travail des employés, gestionnaires et administrateurs qui tissent au quotidien, l'une des plus grandes forces de la Caisse, la proximité avec les membres et la collectivité.

Elle termine en remerciant les membres, lesquels demeurent la source de motivation. Quelle que soit leur situation, l'ampleur de leurs défis, la Caisse est plus que jamais engagée à leurs côtés et les remercie pour leur confiance.

### 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Lamarre invite Mme Morin à poursuivre avec la présentation des engagements de la Caisse.

Mme Morin débute en indiquant que la Caisse a remis plus de 300 000 \$ à la communauté en 2022 et invite les participants à regarder la capsule présentant les différents partenariats.

Mme Morin présente le détail financier du bilan du FADM. Elle indique qu'au 31 décembre 2021, le solde du FADM était de 391 000 \$. À ce solde, une somme de 204 000 \$, adoptée lors de l'AGA de l'an dernier, a été ajoutée et une somme nette de 179 000 \$ a été utilisée au cours de l'exercice, ce qui porte le solde au 31 décembre 2022 à 416 000 \$.

Elle précise que l'année 2023 sera tout aussi prometteuse et que les projets soutenus par le dernier appel de projets seront dévoilés sous peu. Elle termine en remerciant les membres et partenaires du milieu pour leur participation à la consultation membres.

Mme Lamarre tient à féliciter les organismes et remercier les entrepreneurs engagés.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Lamarre invite les participants à soumettre leurs questions ou commentaires à l'aide de la boîte de dialogue. Aucune question n'a été posée.

#### 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)  
L'assemblée permettant le versement des ristournes individuelles, Mme Lamarre invite les participants à regarder une vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

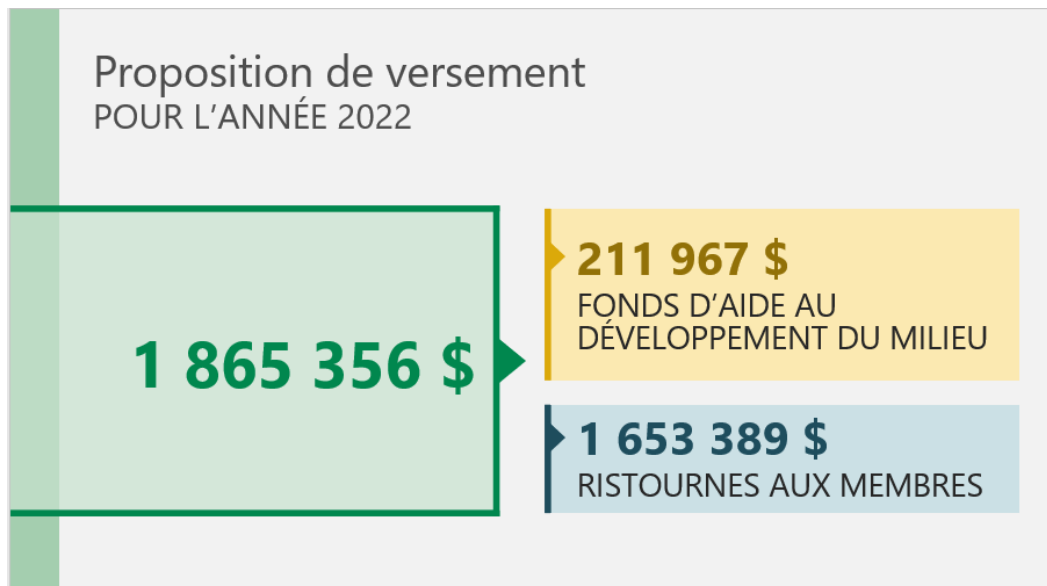
Avant de passer la parole à la directrice générale pour la présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels, Mme Lamarre précise que le scénario présenté est celui recommandé par les membres du conseil d'administration et qu'ils estiment qu'il est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté. Ce projet de partage permet de ristourner à 97 % de nos membres et 96 % de nos membres jeunesse. Toute la documentation de référence est disponible sur la plateforme d'écoute de l'assemblée, ainsi que sur le site Internet de la Caisse ou sur demande à un de ses centres de services.

Mme Morin présente en détail, la répartition des excédents annuels.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		5 997 k\$
	Autres éléments du résultat global de l'exercice		3 637 k\$
	Virements réglementaires aux réserves		(6 424) k\$
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
	En provenance de la réserve du FADM		148 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*		1 134 k\$
			1 282 k\$
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales		0 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE		0 k\$
	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021		4 492 k\$

| FADM |  
Fonds d'aide au  
développement du milieu  
  
 | RRE |  
Réserve pour  
ristournes éventuelles  
  
 \*Net d'impôt

Elle poursuit avec la proposition de versement pour l'année 2022 :



Afin de respecter le souhait de la majorité des membres qui espèrent une ristourne plus simple, plus équitable et faire vivre le concept de ristournes uniforme d'une caisse à une autre, visant une plus grande équité entre les membres, il a été décidé en conseil d'administration de recommander ce qui suit :

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			221 k\$
Épargne et placements		0,58	173 k\$
Fonds			115 k\$
Prêts et marges de crédit			473 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>219 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>132 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>293 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>27 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>1 653 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.    <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.    <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Au niveau de la ristourne volume, la recommandation propose des taux identiques de l'ordre de 0,58c par tranche de 1 000 \$ de volume d'affaires qui totalise 982 000 \$, soit l'addition de la ristourne versée sur les soldes aux comptes, l'épargne et placements, les fonds et les prêts, ainsi que les marges de crédit.

Au niveau des assurances, 23 \$ seront versés par tranche de 1 000 \$ de prime d'assurance, ce qui totalise 219 000 \$.

Depuis l'an dernier, nous ristournons sur les cartes de crédit, soit 0,58c par tranche de 1 000 \$ d'achat net pour un montant de 132 000 \$.

Finalement, le maintien de la ristourne produits, 50 \$ remis aux membres qui détiennent un produit dans les quatre grandes familles, et pour les jeunes, trois produits dans les quatre grandes familles (comptes, prêts, assurances, placements et investissements), pour un total de 293 000 \$.

Notre nouveauté de cette année est la ristourne sur les services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine. Un montant de 23 \$ sera versé par tranche de 1 000 \$ sur les honoraires et les commissions, ce qui totalise 27 000 \$.

Le total de la ristourne aux membres représente 1,653 K\$, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année dernière.

À la suite de la présentation de Mme Morin, la présidente du conseil d'administration appelle au vote. Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), d'adopter la répartition des excédents annuels, comme présenté.

Mme Lamarre rappelle que cette proposition sera soumise au vote après les présentations de ce soir, et ce, pour une durée de quatre jours.

## 5.2 Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du conseil d'administration et tel que le prévoit notre règlement, Mme Lamarre agira comme présidente d'élection et Mme Sandrine Bédard, vice-présidente du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

### 5.2.2 Rapport du comité de Mise en candidature

Mme Bédard, présidente du comité Mise en candidature débute sa présentation en rappelant la démarche du profil collectif enrichi, ainsi que les cibles de compétences et de

représentativité auxquelles doivent répondre les membres qui composent le conseil d'administration.

Les critères de compétences et de représentativité recherchés sont communiqués lors de l'appel de candidatures et chaque candidat intéressé doit démontrer dans quelle mesure il pourrait enrichir la composition du conseil. Les critères recherchés ne sont pas obligatoires. Il s'agit d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Elle rappelle les critères énumérés dans l'appel de candidatures :

- compétences en gestion financière, comptabilité, communication, éducation et développement durable ;
- 5 hommes et 1 femme pour atteindre la parité ;
- groupes d'âge : 18 – 34 ans, 35 à 49 ans et 65 et plus.

Elle indique que Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements ;
- diffusion sur nos canaux virtuels, incluant notre microsite et notre page Facebook ;
- publicité dans le journal local ;
- affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à pourvoir. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu sept candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins. Elle présente la liste des personnes candidates éligibles à la fonction.

Elle poursuit en présentant un tableau synthèse des personnes candidates, lequel précise en quoi chacune d'elle répond, ou non, aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

#### 5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Bédard invite les membres à consulter le document de présentation des personnes avant d'exercer le droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Mme Jade Ballard
- Mme Rose Côté
- M. Gaétan Houle
- M. Denis Lamothe
- M. Marc-André Lehoux
- Mme Natacha Lord
- M. Alexandre Martial-Théroux

#### 5.2.4 Élection par votation

Mme Lamarre rappelle aux participants que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours.

#### 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Lamarre rappelle que les membres seront invités à voter en différé sur les deux éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

Elle précise que :

- seuls les membres de plein droit pourront voter, même s'ils n'ont pas assisté à l'assemblée;
- la réécoute de l'assemblée sera possible via le bouton « Mon vote » dans AccèsD ou sur le site Internet de la Caisse;
- la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Des directives sont données sur les moyens simples de voter par AccèsD en ligne et AccèsD mobile, ou encore sur le site Internet de la Caisse. Dès ce soir 3 avril, la période de votation sera ouverte pour quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59, le vendredi 7 avril.

Au terme de la période de votation, le résultat des votes sera publié dans les 48 heures suivantes, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.

La levée officielle de l'assemblée sera effective à l'annonce des résultats de la votation en différé et publiés sur le site de la Caisse.

## **6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

Mme Lamarre remercie les membres de leur participation et souhaite la meilleure des chances aux personnes candidates. Elle termine en remerciant les gens qui l'ont accompagnée pendant l'assemblée, ainsi que tous les membres du conseil d'administration et les employés de la Caisse.

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE DANS LES QUATRE JOURS SUIVANT L'ASSEMBLÉE DU 3 AVRIL 2023**

Les résultats de la votation en différé :

1. Partage des excédents annuels : 95,97 % POUR
2. Élection des membres du conseil d'administration – candidats élus : Jade Ballard, Rose Côté, Gaétan Houle, Denis Lamothe, Marc-André Lehoux et Alexandre Martial-Théroux.

Ces résultats ont été publiés sur le site de la Caisse le 12 avril 2023 à 11 h 22, ce qui correspond à la levée officielle de la séance du 3 avril 2023.

\_\_\_\_\_  
Linda Lamarre, présidente

\_\_\_\_\_  
Lynda Beaudin, secrétaire